

**RECOMMANDE AR - EXPRESS**

Préfecture d'Aigle  
A l'att. De M. Le Préfet Robert Jaggi  
Rue de la Gare 4A  
1860 Aigle

Montreux, le 7 août 2012

**Décharge des Saviez à Villeneuve.**

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, qui représentent les 23 élus de la Riviera et les militants de la Fondation MART, ont pris connaissance du procédé d'épandage par une buse géante de produits toxiques (en vue de leur « oxygénation ») à la décharge des Saviez à Villeneuve.

Lors des votes de crédits destinés à l'assainissement de cette décharge (assainissement piloté par le canton), aucune information n'a été donnée sur le système envisagé. Cette omission, volontaire ou non, est grave, car il est certain que nos élus, clairement informés, se seraient opposés au vote de ce crédit.

Dans un courrier adressé aux communes concernées, la commune de Montreux affirme que le procédé utilisé est confiné « en circuit fermé » dans la décharge. Pourtant, nombreux sont ceux qui estiment que l'épandage par la voie des airs de ce liquide ne permet pas de contrôler où il se dépose, notamment en cas de vent. Tout le monde comprend par ailleurs que les oiseaux et la faune, sauf à parvenir à communiquer avec eux d'une manière inédite à ce jour, ne peuvent pas savoir qu'il faut éviter la zone toxique d'épandage.

Par ailleurs, aucune réponse satisfaisante n'a été donnée sur la concentration en métaux lourds du liquide dispersé par voie des airs, ni sur le contenu exact et la composition des émanations et odeurs dégagées par ce procédé.

Il semble que la concentration d'ammonium dans le liquide dispersé par voie des airs dépasse la concentration maximale autorisée de **300 fois**. A nos yeux, ceci fait du liquide dispersé (appelé « lixiviat ») un danger inacceptable pour la santé des êtres humains, pour la faune et la flore.

Néanmoins, nous avons pris note de la position officielle des autorités, qui affirment que le procédé est sans risque.

Les soussignés souhaitent organiser ce week-end un pique-nique à proximité immédiate de la décharge, dans les limites autorisées. Nous vous prions donc de nous confirmer :

1. que notre présence à cet endroit, durant une période d'épandage, ne nous met en aucune manière en danger.
2. que la consommation de nourriture à cet endroit ne pose aucun problème sanitaire.

Dans l'attente de votre prompt réponse, recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Pour Vaud Libre  
Section Riviera

  
Christophe Privet  
Vice-Président  
Conseiller Communal

Pour Vevey Libre

  
Jérôme Christen  
Député  
Conseiller Communal

Pour Montreux Libre

  
Emmanuel Gétaz  
Président  
Conseiller Communal

Pour la Fondation MART  
Par ordre

  
Kate Amiguet  
Présidente

Copies : Municipalité de Montreux  
Municipalité de Vevey